

TRAMPOLINE

COUPE DE SEINE SAINT DENIS – FED 3 CHALLENGE SACHA VINAGRE

La Coupe du 93 est organisée conjointement par le club de et de l'ACRO TRAMP SEVRAN 93 et le CDGym93.

Cette saison, la rencontre concerne :

- les gymnastes de la filière fédérale organisée en fonction de catégories d'âges indiquées dans le tableau synoptique page 9 de la brochure technique d'IDF.

DATE DE LA COMPÉTITION

- **Dimanche 21 janvier 2024**

Le planning de la compétition sera diffusé sur le site du comité régional :

[Accueil](#) > [NOS DISCIPLINES](#) > [TRAMPOLINE](#) > [Compétitions TR](#)

LIEU DE COMPETITION

Gymnase Victor Hugo
34 boulevard de la République
93 270 SEVRAN

DROIT D'ENTREE

Afin de filtrer l'accès à la salle de compétition, un droit d'entrée d'1 euro sera demandé à toutes personnes, sauf : entraîneurs en tenue de club, juges en tenue, enfants de moins de 10 ans et toutes personnes présentant une licence 2023-2024.

ENGAGEMENTS

La procédure d'engagement se fait uniquement via la base extranet du site de la fédération :

<http://www.ffgym.fr/>

- **Date limite d'engagement le 20 décembre 2023**
- Pour les droits d'engagement, se conformer au tarif départemental qui est de **7 €** par compétiteur.

Le règlement des engagements doit être effectué **avant la compétition** :

- Soit par carte bancaire via le e-paiement : à privilégier
- Soit par virement bancaire dont voici l'IBAN : FR76 3000 4008 3000 0100 8828 247
Bien indiquer le nom de la compétition et le club: TR Coupe du 93 - xxxxx

En l'absence de paiement, les gymnastes du club ne seront pas autorisés à concourir. Pour éviter tous problèmes, nous vous conseillons de procéder au règlement le même jour que vos engagements.

FORFAITS

Tout forfait doit être déclaré via l'extranet Fédéral. Les engagements sont dus même en cas de forfait.

A moins de 10 jours avant la compétition :

- un forfait avec certificat médical : pas d'amende
- un forfait sans certificat médical : une amende de 20 € sera appliquée

JUGES

La liste des juges officiant tirés au sort sera publiée avant la compétition sur le site du comité régional. Les juges remplaçant seront sollicités pour la gestion du secrétariat durant la compétition.

Une réunion de juge sera mise en place avant le début de la compétition. La présence des juges est obligatoire.

Attention une amende peut ainsi être infligée au club ne présentant pas de juge (tarif départemental en vigueur de 200 €). L'absence ou le gros retard non justifié du juge entraînera cette amende à régler sur place. Si l'amende n'est pas acquittée, l'équipe ou l'individuelle ne participera pas à la compétition.

- **Procédure d'engagement des juges**

Les clubs engagent leurs juges dans Engagym **avant le 8 janvier 2024** (Case juge en bout de ligne de l'évènement dans Engagym).

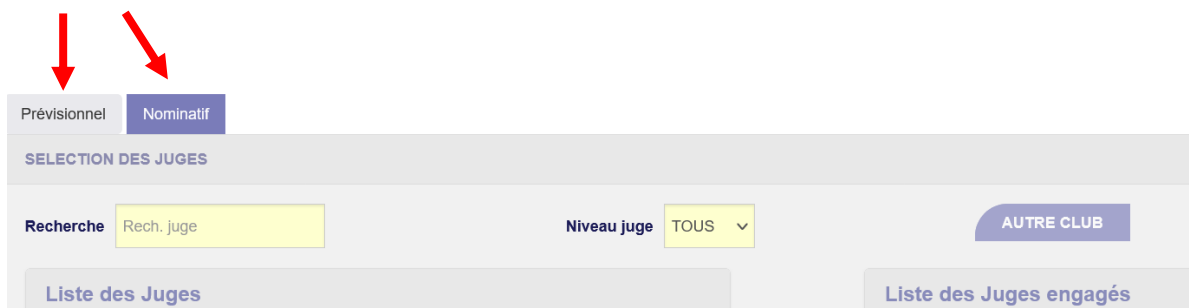


Prév.	Nom.	Juge
Q	Q	Q

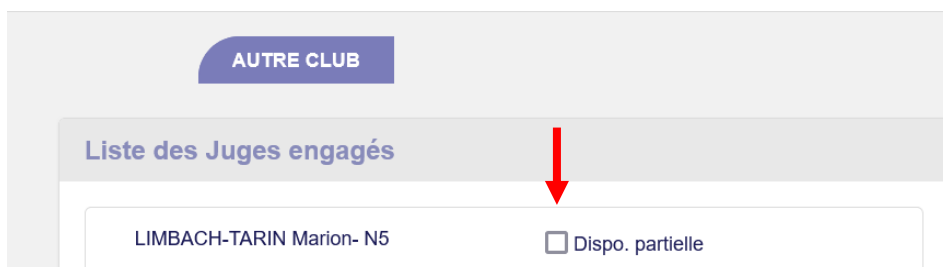
Même procédure pour les clubs qui souhaitent inscrire un juge non licencié dans leur club (cliquer sur « autre club »).



Dans le cas où un club ne connaît pas le nom du juge qui officiera, il engage un juge prévisionnel avant la date limite. Le « juge prévisionnel » devra être mis à jour par un « juge nominatif » dans les meilleurs délais.



Pour le trampoline, dans le cas où le juge n'est pas le même pour l'individuel et le synchronisé, cocher la case dispo partielle et préciser la discipline « TRI » ou « TRS ».



En cas de modification de juge, le club peut modifier dans Engagym jusqu'au 8 janvier. Après cette date, les demandes de modification doivent être justifiées et envoyées par mail à perrinkathia@yahoo.fr Un juge préalablement engagé pourra être remplacé (par un juge de niveau équivalent) si seulement le club où il officie prévient le responsable des juges, et au plus tard 48h avant le début de la compétition.



INFORMATIONS



Une buvette sera à votre disposition pendant toute la durée de la compétition.

CONTACTS

Contact club : acrotrampsevrans@gmail.com

Comité départemental de Seine-Saint-Denis : cd93.ffgym@gmail.com

Référente technique régionale trampoline : perrinkathia@yahoo.fr